

## Compte rendu de l'entrevue du comité avec G.Garot, maire de Laval sur l'augmentation de 26% de la part communale de la taxe d'habitation et de l'impôt foncier

*Au nom des 550 signataires du texte, et conformément à la décision arrêtée lors des deux réunions de signataires, une demande d'entrevue avait été adressée au maire de Laval.*

*La délégation du comité était constituée de Hervé Eon PG (Parti de gauche), Serge Faguet POI (Parti Ouvrier Indépendant) et Jacques Omnes NPA (Nouveau Parti Anticapitaliste) . Mr Roguet, signataire, absent de Laval, était excusé.*

Les membres du comité pour l'annulation de l'augmentation de 26% des impôts locaux ont posé un certain nombre de questions au maire de Laval qui recevra la délégation en présence d'un membre de son cabinet qui n'interviendra pas dans le débat.

### Quelles questions ont été posées et quelles réponses ont été obtenues ?

**La mairie a souvent cité deux établissements bancaires avec qui auraient été contractés des emprunts toxiques, lequel serait concerné par les renégociations en cours ?**

Sans citer l'établissement bancaire le maire ne contredira pas qu'il s'agit de DEXIA, avec qui la municipalité précédente aurait négocié en 2004 un ré étalement de la dette avec des prêts à taux variables ou structurés..

**L'équipe élue pouvait elle véritablement ignorer l'état des finances de la ville ? . Le maire répondra qu'il a découvert la situation financière de la ville avec le rapport de la Chambre régionale des comptes**

**Quelles sont les causes de la dette ? . Le maire reprendra l'argumentation qu'il a maintes fois développée dans les organes de presse (responsabilité de la municipalité précédente sur l'aggravation de la dette de la ville, explosion des frais de fonctionnement de +2.5 millions € entre 2006 et 2008, primes versées aux agents, augmentation des subventions aux associations, étalement de la dette en contractant des prêts à taux structurés exposant la ville à un retournement de conjoncture)**

**Quel est le montant des intérêts supplémentaires liés à l'augmentation du taux des prêts à taux variables et structurés (+ 1 million d'euros annoncés en 2008), et le montant des pénalités versées à DEXIA (montant annoncé 5 millions d'euros) dans la renégociation engagée par la mairie pour repasser une partie de ces prêts à taux fixe ? .**

Le maire déclarera que la démarche engagée de renégociation des prêts à taux variables et structurés auprès des banques ne représente pas un coût, mais, au contraire, fait réaliser des économies immédiates à la ville. Mais alors que durant l'entretien le maire cite souvent des chiffres précis sur certaines opérations qui auraient « plombé » les finances de la ville (meeting aérien), et bien que se déclarant transparent sur les chiffres, nous n'en saurons pas plus. Aucune réponse chiffrée sur le montant des intérêts supplémentaires, ni sur le coût des pénalités exigées par les banques pour passer les emprunts « toxiques » à taux fixe, ni sur les taux des 46% d'emprunts à risques toujours contractés par la ville auprès des banques.

A la délégation qui s'étonne du fait que la renégociation des emprunts « toxiques » ferait réaliser des économies immédiates si l'on tient compte des pénalités exigées par DEXIA, le maire, mettra en doute les compétence des membres de la délégation en matière financière pour appréhender de telles questions..

**Pour quelles raisons la dette est elle passée de 87.5 millions en septembre 2008 à 89.3 d'euros en décembre 2008 ?** Le maire répondra que cette augmentation est due à un nouvel emprunt pour finir des projets en cours (exemple : l'école Charles Perrault).

**S'appuyant sur l'exemple du maire PS de Saint Etienne, qui, confronté à une situation relativement analogue, s'apprête à attaquer les banques sur les intérêts et pénalités demandées, la délégation invite le maire à se joindre à la délégation qu'elle constituera pour aller voir la Préfète, afin de lui demander l'annulation des intérêts et pénalités prohibitives exigées par DEXIA, l'Etat ayant un devoir de contrôle sur l'utilisation de l'argent public qui lui a été versé. La ville ne doit pas se comporter en collecteurs de bénéfices pour DEXIA qui a vendu des produits dont elle connaissait les risques.**

## Réponses du maire :

- j'ai cherché toutes les solutions pour éviter ce « crève cœur » qu'est pour moi l'augmentation de 26%, contraire à mes promesses de campagne, mais aucune solution crédible n'a été dégagée
  - je m'emploie à renégocier les prêts pour « sécuriser » la dette
  - j'ai fait le choix de consacrer mon énergie sur des projets porteurs pour la ville plutôt que d'engager une démarche près de la préfecture en entamant un combat que je ne vois pas gagnant
  - mon collègue de Saint Etienne n'est pas au bout de ses peines
  - l'effacement des pénalités auquel je ne crois pas ne changerait guère la situation.
- Pour moi, l'urgent est de sortir la ville de la zone rouge.

Il détaille ensuite les grandes lignes de son plan de redressement.

Pour les dépenses de fonctionnement :

- maîtrise de la masse salariale et de toutes les charges. Le maire expose qu'il passe son temps à dire Non. Pour exemple, il indique que le matin même, il vient de refuser le retour à temps plein d'une employée municipale à 90%
- division par deux des frais de carburant
- plus de prise en charge de déjeuners du maire
- pas de rallonge de subventions aux associations en cours d'année.

Pour les dépenses d'investissement :

- baisse de ce budget qui va passer de 7.5 millions d'euros à 5.
- appel à des partenaires privés. (exemple de l'exposition « *L'appel du désert* » partiellement financée par des entreprises ). Sur ce point, un membre de la délégation interviendra pour dire qu'il y aurait lieu de veiller à la qualité de la politique sociale des entreprises sponsorisant de telles initiatives municipales

Selon le maire « *il faut à un moment donné, mettre les mains dans le cambouis* ».

Il met en avant la rénovation des quartiers (Fourches, Pommeraies, l'Epine).

**Comme vous ne développez comme unique solution que l'augmentation prodigieuse de la part communale des impôts, quelle serait la différence avec les effets d'une mise sous tutelle présentée comme un épouvantail ?**

Le maire répondra qu'une mairie placée sous tutelle est gérée avec une logique purement comptable. Il cite l'exemple de la mairie d'Angoulême qui s'est retrouvée dans cette situation, ce qui a conduit à une augmentation des impôts communaux de 40%. Il considère qu'il a été élu et qu'il doit assumer.

**Le cabinet d'audit qui préconise une hausse de 26% assortit son avis de réserves qui pourraient aggraver la situation :**

- l'étude se base sur une population stable alors qu'elle baisse
- le maintien du versement de la D. S U (Dotation de Solidarité Urbaine) dont Laval devrait être privé en 2010.

**Dans cette hypothèse la préconisation d'augmentation est portée à 33% par le cabinet.**

Le maire répondra que toutes les mairies sont mobilisées contre cette modification de l'éligibilité des villes à la D.S.U qui toucherait Laval. Il veut croire, au travers des déclarations de Mme Alliot-Marie que tout n'est pas perdu.

**Est-ce que les services de l'Etat (le Centre Départemental de l'Assiette jusqu'en 2008), valideraient une majoration de 26% de la part communale ?**

G.Garot semblera ne voir aucun obstacle de ce côté.

Pour sa part, durant tout l'entretien, le maire de Laval minimisera complètement les effets de la crise financière dans la détérioration de la situation financière de la ville et mettra en cause l'orientation du texte pétition du comité qui accredité cette thèse. Pour lui, comme l'indique le rapport de la chambre régionale des comptes, la structure financière était altérée au cœur bien auparavant, ce qui est confirmé par le rapport d'audit de Ressources Consultant Finances. Les dépenses de fonctionnement avaient augmenté de façon non maîtrisée sous la municipalité D'Aubert sans que les recettes augmentent.

La délégation terminera cet entretien de 1 h 15 en s'invitant au conseil municipal du lundi 30 mars qui se prononcera sur l'augmentation de la part communale de la TH et du Foncier.